

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 février 2024

N° 2024/010 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F-PROGRAMME 4592L - 27 LOGEMENTS AU 10-12 ROUTE DE LIBÉRATION À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.

Le 29 février 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 23 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Didier TREMOUREUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal .. :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20240229- Imc112637-DE-1-1
Date réception : 8 mars 2024

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F-PROGRAMME 4592L - 27 LOGEMENTS AU 10-12 ROUTE DE LIBÉRATION À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.

La société I3F a sollicité la garantie de la Ville de Chennevières concernant un contrat de prêt, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux situés 10 - 12 route de la Libération à Chennevières.

Le coût total du projet est de 3 114 083,00 €.

Il sera financé à hauteur de 311 506,00 € par des fonds propres, de 708 000 € de prêt 1% CIL, de 183 915,00 € par des subventions État, de 117 162,00 € de subvention Région, de 75 500 € de subvention Action Logement et de 1 718 000,00 € par le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

VU les articles L. 2251-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article R. 221-19 du code monétaire et financier,

VU l'article 2298 du code civil,

VU le Contrat de Prêt N° 154911 en annexe signé entre IMMOBILIERE 3F, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

26 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 718 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 154911 constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 718 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux situés 10-12 route de la Libération à Chennevières-sur-Marne.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la société IMMOBILIERE 3F réserve six logements à la Ville de Chennevières-sur-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture le 8 mars 2024
et de l'affichage le 8 mars 2024
Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.